

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 JUILLET 2016 A 19h30 (Salle du Conseil)

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure CAPILLON, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Benoît COQUELET, M. Christophe DELAVault, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Chrystell LAMOTHE, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : Mme Dany BONNIN donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Elise GIMENES donne pouvoir à M. Benoît COQUELET, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, M. Régis JOFRION donne pouvoir à M. Christophe MERIEL-BUSSY et Mme Sandrine MORIN donne pouvoir à Mme Fabienne FAZILLEAU.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure CAPILLON

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 30. Il souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux ainsi qu'aux personnes présentes dans le public.

A l'initiative de M. le Maire, le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage aux victimes de l'effroyable attentat de Nice du 14 juillet dernier.

Mme Marie-Laure CAPILLON est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 5 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est immédiatement abordé.

1 - INTERCOMMUNALITE

♦ **Avis du Conseil Municipal de Vouillé sur l'arrêté préfectoral du 9 juin 2016, portant projet de périmètre du nouvel établissement public à fiscalité propre, réunissant les 35 communes des Communautés de Communes du Neuvilleois, du Mirebalais et du Vouglaisien**

M. le Maire rappelle que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), prévoit la mise en œuvre de nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI).

M. le Maire indique qu'une réunion s'est tenue à Latillé fin 2015 pour présenter les résultats des études sur la fusion des trois Communautés de communes du Neuvilleois, Mirebalais et Vouglaisien ou l'intégration du Vouglaisien dans le Grand Poitiers.

Les conclusions de cette étude indiquaient clairement les atouts d'une fusion des trois Communautés de Communes, notamment sur le plan financier et en matière de fiscalité des ménages.

Il rappelle que par délibération en date du 17 novembre 2015, le Conseil Municipal de Vouillé a émis, à l'unanimité, un avis favorable au projet de SDCI de la Vienne présenté par Mme la Préfète de la Vienne, qui prévoit notamment la fusion des Communautés de Communes du Neuvillois, du Mirebalais et du Vouglaisien.

Le SDCI de la Vienne a été arrêté le 25 mars dernier par Madame la Préfète de la Vienne.

Conformément à l'article 35 de la loi NOTRe, Madame la Préfète a défini par arrêté du 9 juin 2016, le projet de périmètre d'un nouvel Etablissement Public à fiscalité propre, regroupant les 35 communes du Neuvillois, du Mirebalais et du Vouglaisien.

Chaque commune incluse dans le périmètre doit recueillir l'accord de son Conseil Municipal, les communes disposant d'un délai de 75 jours pour se prononcer (date limite : 24 août 2016) et l'avis étant réputé favorable à défaut de délibération.

La création du nouvel établissement public sera prononcée par arrêté préfectoral avant le 31 décembre 2016, après accord des Conseils Municipaux exprimé selon les règles de majorité qualifiée.

M. le Maire rappelle le processus de regroupement en cours, qui fait l'objet d'études par des cabinets spécialisés et de réunions de travail (comités de pilotage, séminaires des élus et des forces vives...) avec des représentants des Communautés de Communes concernées.

Il indique que lors du Conseil Municipal du 5 juillet dernier, il a reporté l'examen de la délibération sur le projet de périmètre de la nouvelle Communauté de Communes, à la demande du Président de la Communauté de Communes du Vouglaisien.

M. le Maire précise que le Conseil Communautaire réuni le jeudi 7 juillet à Benassay a également décidé de reporter l'examen du projet de périmètre de Mme la Préfète, dans l'attente d'une réunion des Maires des Communautés de Communes du Neuvillois, du Mirebalais et du Vouglaisien, prévue le lundi 11 juillet à Varennes.

Cette réunion des Maires a permis à chacun de s'exprimer et de faire part de son ressenti par rapport à la situation vécue.

Les compétences ont été de nouveau évoquées et malgré les divergences observées, les Maires ont exprimé majoritairement (23 maires dont 8 pour le Vouglaisien, favorables sur 35) leur souhait de voir aboutir cette fusion, qui au final donnera naissance à un territoire au poids économique important, fort de 41 000 habitants.

M. le Maire donne lecture d'un courrier du 12 juillet adressé par le Président de la Communauté de Communes du Vouglaisien, évoquant 3 scénarios avec leurs avantages et leurs inconvénients : fusion des trois Communautés de Communes, intégration dans Grand Poitiers, ou le Vouglaisien reste seul jusqu'à l'élaboration du prochain SDCI. Il observe que le dernier scénario proposé est impossible, puisque Madame la Préfète ne remettra pas en cause le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel qu'il a été arrêté au printemps.

Le Président de la Communauté de Communes propose à chaque Maire au terme de ce courrier, d'émettre un désaccord sur le projet d'arrêté de Mme la Préfète.

M. Jacques DESCHAMPS indique que ce courrier a été validé par l'ensemble du bureau de la Communauté de Communes.

M. le Maire fait état de trois difficultés :

- les compétences qui doivent être prises par la nouvelle entité : 4 obligatoires dès le 1^{er} janvier 2017, et au moins 3 optionnelles parmi une liste de 9. Il évoque également des compétences facultatives. Il ajoute qu'une période transitoire d'un an est prévue pour permettre de définir les compétences optionnelles à retenir pour l'intérêt communautaire. Ce délai passe à deux ans pour les compétences facultatives.

- la dotation de solidarité communautaire : 1 million d'euros versé aux communes du Mirebalais que le Président du Mirebalais souhaiterait voir perdurer. Un contentieux est ouvert par la Préfète sur cette dotation ;

- la gouvernance : dans le Vouglaisien, le travail s'effectue en commission, alors que ce n'est pas le cas dans les deux autres Communautés de Communes. Là aussi, il faudra un travail important, pour que cette méthode de travail soit au final appliquée par la future gouvernance.

M. le Maire réitère sa position très favorable à la fusion, comme il s'en est toujours exprimé.

Il ajoute que cela ne sera pas facile à mettre en place, mais il fait confiance aux élus pour trouver des solutions qui soient les plus consensuelles possibles.

Il convient de ne pas baisser les bras face au travail à engager. Il propose de donner un accord sur ce projet de périmètre et ouvre le débat.

M. François NGUYEN LA indique que la commune de Vouillé ne pèsera pas dans le Grand Poitiers, compte tenu du mode de gouvernance mis en place.

Mme Marie-Laure CAPILLON s'interroge sur la position du Président de la Communauté de Communes, également maire d'une commune qui a émis le souhait de rejoindre Grand Poitiers. De son point de vue, l'intégration dans Grand Poitiers sera très difficile, compte tenu du mode de gouvernance qui laissera peu de place à la commune de Vouillé. Attendre 2020, ne lui semble pas pertinent.

M. Benoît COQUELET indique que, suite à une réunion entre Alain CLAEYS et Rodolphe GUYONNEAU, il est confirmé que Grand Poitiers ne souhaite pas intégrer le Vouglaisien dans la future Communauté Urbaine. Il indique également que le Président de la Communauté de Communes du Mirebalais revoit actuellement ses positions et que M. Rodolphe GUYONNEAU évolue également.

M. Jacques DESCHAMPS rappelle que le courrier adressé par le Président GUYONNEAU émane de la gouvernance de la Communauté de Communes élue par le conseil communautaire. Chaque Conseil Municipal reste libre de prendre sa décision.

Il rappelle que le SDCI avait été élaboré en concertation avec les présidents des Communautés de Communes concernées. Il dresse le constat de l'existence d'un bel ensemble périurbain ayant pertinence pour mettre en œuvre un véritable projet de territoire susceptible de travailler avec Grand Poitiers.

Après plusieurs réunions, des différences avaient été constatées, mais l'optimisme restait de mise. De fortes divergences sont apparues après les réunions des groupes de travail gouvernance, compétences puis finances. La décision du Mirebalais de verser 1 million d'euros à ses communes n'a pas été bien perçue. M. Jacques DESCHAMPS indique que, dans l'hypothèse d'un tel dispositif, le Vouglaisien risquerait de financer les politiques sur le Mirebalais.

Il précise que les relations des trois présidents se sont dégradées. La dynamique du Vouglaisien a été cassée : réseau des bibliothèques, petite enfance, Pays... Il indique qu'il soutient la position du Président Rodolphe GUYONNEAU, exprimée dans le courrier. Pour lui, la fusion proposée présente

trop de risques, avec une perte de compétences et donc un recul. Elle conduira à l'intégration dans le Grand Poitiers en 2022, lors de la prochaine révision du SCDI.

Par contre, si le Vouglaisien se renforce seul dans les années à venir, il ne rencontrera pas de problème d'intégration dans le Grand Poitiers à moyens termes, puisque les compétences exercées sont assez proches.

Il évoque la possibilité de se regrouper en une commune nouvelle pour peser de tout son poids dans la future Communauté Urbaine. M. Jacques DESCHAMPS présente le mode de gouvernance du Grand Poitiers qui laisse un rôle important aux commissions.

Mme Malika BENHIDA intervient au nom des conseillers municipaux ne siégeant pas dans les instances communautaires. Elle s'interroge sur les changements de position et regrette les conflits de personnes. Elle indique manquer d'éléments pour justifier l'intérêt d'intégrer le Grand Poitiers.

M. Jacques DESCHAMPS fait état de ses difficultés à répondre, car le travail d'étude n'a pas été réalisé. Si l'on retient l'option d'être seul, le Vouglaisien se retrouvera inévitablement dans le Grand Poitiers. Il cite l'exemple du Maine-et-Loire avec de nombreuses fusions de communes et de communautés de communes, avec des dotations de l'Etat importantes, et rappelle que le Vouglaisien a pu avancer grâce à sa volonté de mutualiser, ce qui a généré d'importantes dotations de l'Etat.

Mme Malika BENHIDA fait état d'enjeux de pouvoir et de territoire qui semblent jouer un rôle important. L'intérêt général doit être préservé.

M. Benoît COQUELET regrette qu'avant de définir un projet, on ait positionné un Président et une DGS.

M. le Maire confirme que les premières difficultés sont venues de ces positionnements hâtifs.

M. Jacques DESCHAMPS rappelle que le plus important est l'intérêt du territoire. Il rappelle l'exemple du transfert de la compétence « petite enfance » ou de la lecture publique, s'appuyant sur des organisations locales, mais avec une mise en cohérence au niveau intercommunal, pour une égalité de service aux habitants. De son point de vue, la fusion constituera une régression, même s'il espère se tromper.

Mme Marie-Laure CAPILLON fait état de son ressenti, mais aussi de celui des habitants. Elle réaffirme l'intérêt de constituer une grande structure susceptible de peser dans une éventuelle intégration dans Grand Poitiers à l'horizon 2026.

En réponse à une question de Mme Sophie BEULET-MARTIN, M. le Maire indique qu'il existe plusieurs possibilités pour la compétence petite enfance : responsabilité intercommunale, retour à la commune ou mise en place d'un syndicat intercommunal spécifique.

M. le Maire souhaite que les élus travaillent activement à la construction de la nouvelle Communauté de Communes dans un climat apaisé et rappelle qu'il convient de ne pas baisser les bras.

M. Benoît COQUELET indique que les fusions en cours sont très compliquées.

Mme Fabienne FAZILLEAU fait état d'une déstabilisation liée au changement. Il est important d'apaiser la situation. Elle indique que le Vouglaisien ne vend pas des projets mais qu'il présente des réalités de terrain, à l'image de ce qui est fait dans le domaine de la petite enfance. Elle insiste sur la nécessité de convaincre.

Mme Béatrice FLEURY rappelle que les décisions sont prises collectivement et qu'un président de communauté de communes ne peut imposer ses positions individuellement.

M. Philippe PATEY rappelle que la création d'Eaux de Vienne a été difficile. Il trouve dommage que les intérêts particuliers passent au-dessus de l'intérêt général. Les cartes seront rebattues en 2020. Il fait état d'une homogénéité du territoire proposé et se montre favorable au projet de périmètre.

Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD indique qu'elle ne dispose pas de suffisamment d'éléments pour se prononcer et confirme que la soif de pouvoir d'une minorité est très dommageable au processus de fusion.

En réponse à une question de Mme Sophie BEULET-MARTIN, M. le Maire précise que le(ou la) DGS sera nommé(e) par le futur président. La commune de Vouillé aura 5 représentants dans la nouvelle structure (20 pour le Vouglaisien sur 58 conseillers communautaires). L'ensemble des conseillers communautaires éliront le nouveau président. Il précise également qu'en cas d'intégration du Vouglaisien dans Grand Poitiers, la commune de Vouillé ne disposerait que d'un seul siège au conseil communautaire, Poitiers en ayant 38 sur un total général de 71.

M. Jacques DESCHAMPS rappelle que l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers et qu'il convient d'examiner le niveau de fiscalité au regard des services apportés à la population.

M. le Maire donne quelques informations sur les situations financières des 3 communautés de communes concernées par la fusion proposée. Il indique que la situation des communes du Mirebalais est bonne, ce qui ne justifie pas le versement d'une attribution de la Communauté de Communes.

Mme Marie-Laure CAPILLON indique que les comportements de certains élus ne prêchent pas en leur faveur pour des responsabilités dans la nouvelle structure. Elle évoque des luttes de pouvoir préjudiciables pour la mise en place d'une nouvelle gouvernance.

En réponse à une question de Mme Valérie POIGNANT, M. le Maire précise que l'éclatement de la Communauté de Communes du Vouglaisien n'est pas possible.

M. Benoit COQUELET informe le Conseil Municipal qu'une rencontre des maires du Vouglaisien est programmée fin août avec le Secrétaire Général de la Préfecture.

M. Jacques DESCHAMPS précise qu'étant délégué de la commune pour la représenter dans le Conseil Communautaire, il apportera un vote, lors de la réunion du 20 juillet, allant dans le sens de la délibération prise par la majorité du Conseil Municipal ce mardi 19 juillet. Il rappelle qu'il défendra toujours l'intérêt de la commune et du territoire dans ses fonctions intercommunales.

M. le Maire salue la qualité des débats tenus sur ce projet d'arrêté de périmètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 21 voix pour, 1 voix contre (M. Jacques DESCHAMPS) et 5 abstentions (Mmes Virginie CARRETIER-DROUINAUD, Sophie BEULET-MARTIN, Séverine LAFLEUR, Chrystell LAMOTHE et Béatrice FLEURY) :

- De donner son accord sur le projet de périmètre du nouvel établissement public à fiscalité propre, regroupant les 35 communes des Communautés de Communes du Neuvilleois, du Mirebalais et du Vouglaisien, conformément à l'arrêté 2016 D2/B1 - 008 en date du 9 juin 2016, de Mme la Préfète de la Vienne,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

2 - JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

♦ Subvention au Comité des Fêtes de Vouillé, au titre de l'assurance annulation pour l'organisation du concert des Heures Vagabondes

Monsieur Jean-Luc CHATRY rappelle que le concert d'Anggun à Vouillé du samedi 2 juillet dernier, organisé dans le cadre des « Heures Vagabondes », a rassemblé environ 5 000 spectateurs. La qualité de l'organisation a été unanimement saluée. Le lieu était particulièrement adapté et les acteurs locaux se sont parfaitement fédérés autour de l'équipe municipale.

Cependant, les températures plutôt fraîches n'ont pas permis à la buvette d'atteindre un seuil d'équilibre, par rapport aux dépenses engagées par le Comité des Fêtes de Vouillé.

Les prévisions de prestations (achats et organisation) ont été faites sur la base de l'estimation de fréquentation communiquée par le Conseil Départemental (8 000 à 10 000 personnes).

Il s'en suit un déficit global de 3 820,57 € pour le Comité des Fêtes.

Il est rappelé que le Conseil Municipal s'est engagé le 17 mai dernier, à couvrir un éventuel déficit plafonné à 2 000 €.

Par ailleurs, en accord avec la Municipalité, le Comité des Fêtes a pris en charge l'assurance annulation d'un montant de 550 €, qu'il est proposé de rembourser sous forme d'une subvention.

Il est indiqué que des démarches vont être engagées auprès du Conseil Départemental pour obtenir un financement supplémentaire, ce qui permettra de connaître la participation exacte de la commune de Vouillé pour couvrir le déficit observé.

M. Benoît COQUELET indique qu'il dispose de crédits disponibles sur son fonds cantonal.

Le bilan financier complet sera présenté lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De verser une subvention de 550 € au Comité de Fête de Vouillé, pour la prise en charge de l'assurance annulation, étant précisé que l'attribution d'une subvention exceptionnelle couvrant une partie du déficit, sera examinée lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal, une fois connu le financement du Conseil Départemental,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

M. le Maire remercie à nouveau tous les Conseillers Municipaux pour la qualité des débats qui ont eu lieu sur le dossier important de fusion des trois Communautés de Communes.

Il souhaite de très bonnes vacances à tous et informe l'assemblée que le prochain Conseil Municipal aura lieu le **mardi 13 septembre à 19h30**.

Il sera précédé par une intervention à 18h30 de M. Dulauroy qui fera un bilan d'E-territoire, société avec laquelle la commune a passé une convention en 2015.

La séance est levée à 20h45.